

**Délibération N° 1
 Du Bureau Syndical du 11 décembre 2023**

Lundi 11 décembre 2023, à 14h00, le Bureau Syndical, s’est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.	X		
CHAZE M. (VP)		X					
BOUSCHON M. (VP)			X				

OBJET : SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2023/05

- Montant de l’enveloppe 2023 : **500 000,00 euros**
- Subvention déjà allouée : **97 986,00 euros**
- Reste à allouer : **309 731,00 euros**

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

- ✓ Décide l’attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :
- ✓ Subvention FT : **1 455,00 euros**
- ✓ Reste à allouer : **308 276,00 euros**

Le Président,
 Patrick COUDENE



Patrick Coudene

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le